

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2018

Date de convocation : 6 juin 2018
Date d'affichage : 6 juin 2018

Conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation : 11 juillet 2018
Date d'affichage : 11 juillet 2018

Conseillers en exercice : 14
Présents : 8
Votants : 12

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit juillet à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DIVARET Michel, Maire.

Étaient présents : MM. FOREAU, LEGROS, LEROUX, YZON
Mmes BOSSY, BOUDET, GRENECHE

Excusés : M. BÉREAU (Pouvoir donné à Mme GRENECHE), Mme COUSIN (Pouvoir donné à Mme BOSSY), Mme FOURNIER, M. GAIGNIER (Pouvoir donné à Mme BOUDET), Mme LEVASSEUR, M. SENÉ (Pouvoir donné à M. DIVARET)

Secrétaire : Mme Christine GRENECHE

1/ Projet Santé

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 16 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les Communes de LA FERTÉ-BERNARD, CHERRÉ et CHERREAU, visant à accompagner le projet de santé proposé par un groupe de médecins séniors. Il informe les élus des différentes avancées du projet, suite notamment à la rencontre avec l'Agence Régionale de Santé le 13 juin dernier, qui amènent à proposer la mise en place d'un avenant portant sur l'objet et les modalités financières de la convention initiale.

Le débat est ouvert entre élus qui s'interrogent sur le projet tel qu'il se présente actuellement.

Compte tenu des dispositions de l'avenant n° 1 présenté, en ce qui concerne la prise en charge de l'ensemble des frais liés au Centre Municipal de Santé Fertois du 17 Rue Hoche à LA FERTÉ-BERNARD dans sa version actuelle et dans sa version future, le Conseil Municipal ne peut se prononcer ce soir sur l'approbation dudit avenant. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal dans l'attente de nouveaux échanges avec les communes de CHERRÉ et LA FERTÉ-BERNARD.

2/ Mutualisation : Mise à disposition de matériel et de personnel

Délibération : Convention de mise à disposition de matériel et de personnel par la Commune de CHERRÉ

Une convention de mise à disposition de matériel et personnel par la Commune de Cherré sur le territoire de Cherreau avait été établie le 19 juin 2017, pour une durée d'un an.

Cette convention est donc arrivée à échéance au 18 juin 2018.

Pour poursuivre cette collaboration avec la Commune de Cherré, jusqu'à la création de la Commune Nouvelle de Cherré-Au au 1^{er} janvier 2019, il est proposé de renouveler ladite convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler la convention de mise à disposition de matériel et de personnel, selon les mêmes modalités, jusqu'au 31 décembre 2018.

APPROUVE la convention à intervenir.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3/ Sport, Culture, Jeunesse

Délibération : Soutien aux activités culturelles, sportives et de loisirs

Lors de son Conseil d'Administration et de son Assemblée Générale du 20 juin 2018, le GIP CAP'LOISIRS a procédé à l'arrêté de ses comptes et acté sa dissolution.

Suite à la dissolution, un travail de concertation a été réalisé le 28 juin 2018 en collaboration avec la Commune de Cherré, sur les différentes alternatives possibles au GIP CAP'LOISIRS

Le Groupe de travail formule la proposition ci-après,

Donner aux familles la possibilité de bénéficier d'une aide financière dans les conditions suivantes :

- Public concerné : tous les enfants de 3 à 18 ans domiciliés sur Cherreau ;
- Périmètre des activités : territoire de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise ;
- Statut des activités : associatif ou communal ;
- Type d'activités : toutes les activités de l'ex-GIP auxquelles sont ajoutées les activités nouvellement créées sur Cherré (ex. : boxe, échecs...), à l'exception, des entrées piscine et cinéma, et de toutes les activités du VSF ;
- Aide financière : à hauteur de 20 % de l'activité avec un maximum de 35 € par enfant, chaque année, quel que soit le nombre d'activités ;
- Calendrier de l'aide : du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante ;
- Conditions de versement de l'aide :
 - Présentation d'un justificatif (facture acquittée)
 - **ET** du récapitulatif des activités de l'enfant sur le formulaire remis par la Mairie aux dates limites des 30/06 et 31/10 de chaque année ;
- Modalités de versement de l'aide :
 - Virement sur compte bancaire de la famille via le Trésor Public
 - Pas de versement en dessous de 5 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la mise en place d'une aide aux activités culturelles, sportives et de loisirs des jeunes Cherreausiens et Cherreausiennes, selon les conditions stipulées ci-dessus.

Un flyer d'information sera distribué aux familles sur les modalités d'obtention de cette aide auprès des services de la mairie.

4/ Travaux

**Délibération : Restauration extérieure de l'Église Saint Symphorien – 2^{ème} tranche
Demande de subvention auprès du Département de la Sarthe**

Comme pour la 1^{ère} tranche des travaux de Restauration extérieure de l'Église Saint Symphorien, la commune peut prétendre à une subvention du Département de la Sarthe, au titre du programme de conservation des Monuments Historiques.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pour la 2^{ème} tranche est le suivant :

| Dépenses HT | | Recettes | |
|------------------------------------|---------------------|---|---------------------|
| Lot n° 1 – Maçonnerie | 77 038,00 € | État – DRAC | 24 065,00 € |
| Lot n° 2 – Charpente Couverture | 34 377,00 € | Région | 24 065,00 € |
| Aléas 8 % | 8 913,00 € | Département | 30 082,00 € |
| | | Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise | 12 500,00 € |
| | | Autofinancement | 29 616,00 € |
| TOTAL | 120 328,00 € | TOTAL | 120 328,00 € |

Il est proposé aux élus d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté, et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Sarthe, au titre du programme de conservation des Monuments Historiques, pour la 2^{ème} tranche des travaux de Restauration extérieure de l'Église Saint Symphorien.

La 2^{ème} tranche des travaux de restauration de l'Église Saint Symphorien est éligible à un fonds de concours 2018 de la CCHS à hauteur de 12 500 €.

**Délibération : Travaux à la Mairie
Choix du prestataire pour le chauffage et l'éclairage**

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble du bâtiment de la Mairie, des devis ont été sollicités pour le chauffage et l'éclairage. Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Michel FOREAU pour présenter ses conclusions sur les trois devis reçus.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir pour le chauffage et l'éclairage du bâtiment de la Mairie, **l'Entreprise JCP ELEC pour un montant H.T. de 7 884.85 €.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Monsieur Anthony LEGROS présente aux élus les devis reçus pour ce qui concerne le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment de la Mairie. Ces devis ayant été réceptionnés tardivement pour la réunion, il est préférable de reporter la décision du Conseil Municipal lors de la prochaine séance, afin d'étudier plus en détail chacune des offres.

Les travaux de rénovation de la Mairie bénéficient d'une aide de l'Etat de 15 000 € au titre de la DETR 2018 et de 15 000 € au titre de la DSIL 2018.

5/ Ordures Ménagères

**Délibération : SMIRGEOMES
Rapport Annuel 2017**

Vu le rapport annuel 2017 du SMIRGEOMES présenté à l'Assemblée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport ayant pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers du SMIRGEOMES pour l'année 2017.

6/ Urbanisme

6.1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Une réunion est fixée en Mairie de CHERREAU, le Mercredi 12 septembre 2018 à 10h. Elle a pour objet, d'échanger sur le zonage du PLUi sur la commune et d'évoquer les notions de changement de destination, d'emplacement réservés et de protections à mettre en place sur le territoire communal.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à faire le point sur les emplacements réservés actuellement recensés sur le PLU et présente ses propositions : l'ajout de 2 emplacements réservés pour la création de fossés et d'un bassin d'orage suite aux dernières intempéries, la suppression d'une haie à protéger entre 2 parcelles constructibles.

6.2 Plan Local d'Urbanisme

L'enquête publique pour la modification n°1 du PLU se déroulera à la Mairie de Cherreau et à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 30 juillet au 31 août 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture. Monsieur le Commissaire Enquêteur sera présent, à la Mairie de Cherreau le lundi 30 juillet 2018 de 9h à 11h et le vendredi 31 août 2018 de 14h à 16h, à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise le mercredi 8 août 2018 de 14h à 16h.

7/ Questions diverses

Contrat Territoire Région 2020

Le Conseil Municipal n'a pas pour le moment de projet suffisamment abouti

Projet extension du Lotissement Communal « Le Lavoir »

Monsieur le Maire n'a pour le moment pas de retour du Notaire en ce qui concerne le prix d'acquisition du terrain.

Complémentaire Santé à destination des habitants

Madame Catherine BOSSY dresse le bilan des réunions d'information de la MAAF à CHERRÉ et d'AXA à CHERREAU. Suite à sa réunion, AXA tiendra 3 permanences à CHERREAU, les vendredi 27 juillet, lundi 30 juillet et vendredi 3 août 2018.

8/ Agenda

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mercredi 12 septembre 2018 à 20h